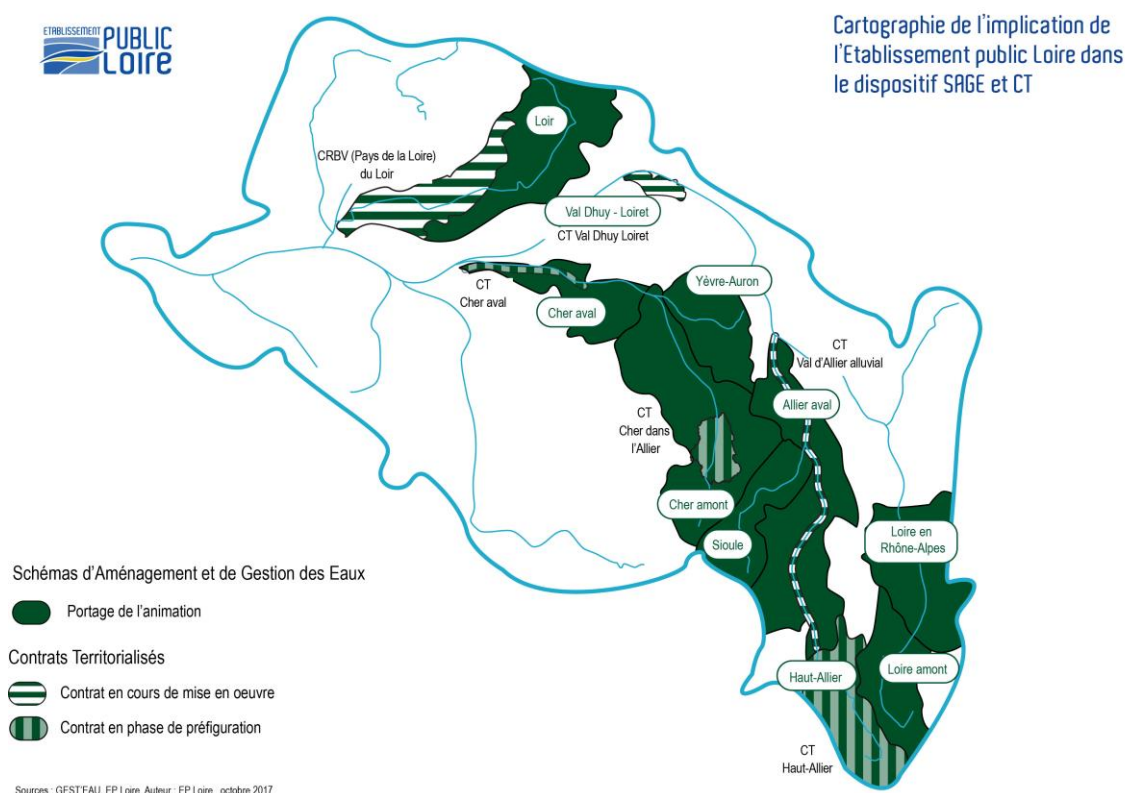


Programmes d'action 2018 des SAGE et CT portés par l'Etablissement

A la demande des commissions locales de l'eau (CLE) concernées, l'Etablissement assurera en 2018 le rôle de structure porteuse de 10 SAGE : 9 en phase de mise en œuvre (Val Dhuy Loiret, Sioule, Yèvre-Auron, Loire en Rhône-Alpes, Loir, Cher amont, Allier aval, Haut-Allier et Loire amont) et 1 (Cher aval) en phase d'approbation.

Concernant les contrats territorialisés, ils sont au nombre de 4 (Val d'Allier alluvial, Cher aval, Dhuy-Loiret et Loir) et se situent tous sur les périmètres de SAGE portés par l'Etablissement.



La présente note produit un état d'avancement de chaque procédure ainsi qu'une description des programmes d'actions 2018, pour lesquels des demandes de financements seront faites auprès de l'Agence de l'eau, de l'Europe (FEDER pour les études) et des collectivités concernées.

Il est à noter que les éléments relatifs aux SAGE ont été présentés lors de la 7^e conférence annuelle des Présidents de CLE et des délégués de l'Etablissement dans ces instances, organisée le 25 octobre dernier, à Orléans.

En autres points figurant à l'ordre du jour de cette réunion, on signalera la présentation :

- des délibérations de l'Etablissement intéressant plus particulièrement le dispositif SAGE ;
- des éléments marquants de l'année écoulée et des points de questionnement technique, administratif ou financier concernant chacune des procédures ;

- des actions menées par l'Etablissement, dans une logique de mutualisation et d'économie d'échelle :
 - o partage de la connaissance du changement climatique sur les territoires des SAGE ;
 - o exploitation des potentialités des Zones d'Expansion de Crues ;
 - o combinaison entre infrastructures « dures » (barrage/digues) et « souples » (ZEC) ;
 - o tableau de bord des SAGE ;
- des modalités de financement des SAGE portés par l'Etablissement.



I SAGE Val Dhuy - Loiret

Etat d'avancement L'année 2017 a été consacrée à la signature du contrat territorial Dhuy-Loiret dont l'Etablissement assure la coordination des 3 volets thématiques. Le projet de mobilisation intitulé « les Assises du Loiret » visant à construire une vision partagée autour de la rivière à l'horizon de 20 ans a été marqué par 2 événements organisés les 20 mars (soirée débat) et 16 septembre 2017 (journée autour de la rivière Loiret).

En parallèle, un nouvel inventaire des espèces exotiques envahissantes présentes dans le Loiret a été réalisé ainsi qu'une étude d'actualisation de la carte piézométrique du Val d'Orléans. Enfin, à noter que 2017 aura également vu la mise en place d'un suivi mensuel complémentaire de la qualité des eaux sur le bassin versant du Loiret, action portée par l'Etablissement.

Concernant les actions de communication, peuvent être citées l'édition et la diffusion d'un numéro de l'Echo du Val consacré à la présentation du contrat territorial ainsi que la réalisation de deux vidéos : l'une présentant cet outil de programmation opérationnelle et l'autre, le démantèlement du seuil de Gobson réalisé dans le cadre du volet Milieux aquatiques.

Programme d'actions 2018

L'année 2018 sera consacrée à la poursuite des actions engagées, notamment le suivi mensuel de la qualité des eaux et l'animation du contrat territorial. Concernant ce dernier, il est prévu de préparer sa fusion avec celui du Val d'Orléans concernant le volet « pollutions diffuses ».

De plus, dans la continuité des assises du Loiret, la mise en place d'un projet nommé « habiter l'eau », en partenariat avec la mission Val de Loire et une classe d'étudiant de l'école d'architecture de Paris La Villette, sera initié afin d'analyser le paysage de la vallée du Loiret et en dégager des problématiques et des idées d'aménagements

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2017 s'élève à 105 808 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 72 950 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 8 000 € ;
- Etude : 32 000 € correspondant au suivi de la qualité des eaux des cours d'eau (25 000 €) et au projet « Habiter l'eau » (7 000 €)

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

II SAGE Sioule

Etat d'avancement

Au cours de l'année 2017, l'agent en charge de l'animation du SAGE a déménagé dans les nouveaux locaux du SMAT du Bassin de Sioule (Ebreuil – 03).

Concernant l'étude « têtes de bassin versant », après les validations successives des phases de caractérisation et de définition des objectifs et préconisations de gestion, les diagnostics de terrain ont été engagés.

Par ailleurs, en collaboration avec le SAGE Allier aval, un temps important a été consacré à la poursuite des réflexions initiées pour finaliser le plan de financement du projet de recherche de caractérisation des ressources en eau de la Chaîne des Puys.

Concernant les actions de communication, peuvent être citées :

- l'organisation du 3^e Forum des élus sur la thématique des travaux en cours d'eau ;
- l'édition d'une nouvelle plaquette intitulée « Les étangs et leur réglementation ».

Programme d'actions 2018

L'année 2018 sera consacrée à la finalisation de l'étude « Têtes de bassin versant » ainsi qu'au suivi du programme de recherche sur la « Chaîne des Puys » qui devrait débiter au printemps.

Par ailleurs, il est prévu dans le cadre d'un stage (6 mois) de poursuivre la phase d'inventaire de terrain des zones humides sur la partie du bassin comprise dans le département de l'Allier.

Concernant les actions de communication, la CLE ayant été intégralement renouvelée en décembre 2017, plusieurs événements (4^{ème} rendez-vous de l'eau, 4^{ème} forum des élus) et documents (plaquettes, journal de la Sioule) seront proposés afin notamment d'informer et de sensibiliser les nouveaux membres de la commission.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2018 s'élève à 84 383 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 79 383 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 5 000 €.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

III SAGE Yèvre-Auron

Etat d'avancement

En juin 2017, une nouvelle animatrice a pris ses fonctions, suite au départ en février du précédent chargé de mission.

Les 5 contrats territoriaux engagés sur le bassin versant et le protocole de gestion volumétrique ont fait l'objet d'un suivi technique. Il est à noter que ce protocole a été intégré dans la demande d'autorisation unique de prélèvement déposée en septembre par l'organisme unique, ce qui devrait entériner le résultat de 10 ans de concertation au sein de la CLE sur l'irrigation agricole.

Après la réunion de lancement du Contrat Territorial Gestion Quantitative et Qualitative (CTGQQ) en juin, la phase de rédaction de l'état des lieux, en partenariat avec le SAGE Cher amont et la Chambre d'Agriculture du Cher a été initiée.

Enfin, la cartographie des zones humides prioritaires issue de l'étude réalisée en 2016 a été transmise à l'ensemble des communes du territoire début 2017.

Programme d'actions 2018

L'année 2018 sera consacrée à l'élaboration du CTGQQ. De plus, si les résultats du zoom « vallée de l'Auron », mené dans le cadre de l'analyse exploratoire des ZEC à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents, apporte des éléments concluants sur la faisabilité technique, une étude visant à approfondir ces connaissances sera engagée à l'échelle du périmètre.

Il est également prévu de finaliser l'inventaire des zones humides prioritaires notamment en favorisant leur prise en compte dans les documents ayant une portée réglementaire.

Concernant les actions de communication, sont prévues la conception et la diffusion du tableau de bord du SAGE, la création d'une lettre numérique, ainsi que la publication d'un numéro de la lettre du SAGE. Il est également envisagé soit la conception et la diffusion d'un guide des bonnes pratiques pour la gestion de l'eau sur le territoire soit une journée technique dédiée aux membres de la CLE.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2018 s'élève à 133 604 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 76 954 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 6 600 € ;
- Etudes = 50 000 €, montant budgété pour la réalisation d'une étude d'amélioration des connaissances des champs d'expansion des crues à l'échelle du SAGE.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

IV SAGE Loire en Rhône-Alpes

Etat d'avancement

L'année 2017 aura vu la réalisation de diverses études avec notamment une estimation des flux de phosphore entrant dans la retenue de Grangent, ou encore l'achèvement d'une analyse exploratoire visant à réactualiser l'état des lieux des besoins et des ressources en vue de définir la prochaine stratégie quantitative du SAGE (étude de type H.M.U.C. en application de la disposition 7B-2 du SDAGE Loire-Bretagne).

De surcroît, suite à l'inventaire validé en 2015, une charte des bonnes pratiques agricoles en zone humide a également été élaborée en lien étroit avec les représentants de la profession. Des éléments d'analyse sur le potentiel urbanisable à proximité des cours d'eau ont été produits en lien avec l'agence d'urbanisme locale. Ceux-ci permettront d'informer plus finement

les acteurs du territoire sur ses vulnérabilités (eaux pluviales, inondations), comme de valoriser le travail de l'Etablissement en termes de zone d'expansion des crues (zone de Cuzieu amont).

Sur le plan des outils, les structures de l'observatoire de l'eau et de sa plaquette de valorisation annuelle ont été définies et les grandes orientations de la stratégie de communication établies. Ces éléments seront prochainement proposés à la validation de la CLE pour entrer en phase opérationnelle au premier trimestre 2018.

Programme d'actions 2018

Au titre de l'année 2018, outre l'avancement des études sur le fleuve Loire visant à freiner l'incision du lit, une étude relative aux impacts des captages de sources sur l'hydrologie des cours d'eau sera conduite au premier semestre. En fonction de son avancée, une analyse sur l'impact du remplissage saisonnier des retenues en talweg pourra être lancée en fin d'année, notamment pour alimenter les échanges autour du « protocole Loire sur les retenues collinaires », dans un contexte où les étiages se font plus sévères et plus long sur le territoire, alors que les pratiques agricoles évoluent dans leurs besoins en eau (localisation et périodicité).

Les travaux visant à définir les contours de la prochaine stratégie quantitative seront poursuivis, par la valorisation des résultats de l'étude de type HMUC de 2017, la capitalisation des éléments de connaissances sur le changement climatique et la construction d'argumentaires socio-économiques sur la base des analyses actuellement conduites par l'Agence de l'eau. Selon les choix qui seront opérés par la CLE, une réflexion prospective pourra également être engagée d'ici la fin de l'année pour affiner les contours et les enjeux de la prochaine révision du SAGE prévue en 2020.

Concernant les outils, l'année 2018 sera marquée par la finalisation et la mise en œuvre du plan de communication global du SAGE et l'actualisation des bases de données qui alimentent les procédures de suivi (tableau de bord et observatoire).

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2018 s'élève à 37 966 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 35 816 € correspondant aux dépenses de personnels (notamment 1/2 poste d'animateur) et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 2 150 €.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

V SAGE Loir

Etat d'avancement

L'année 2017 a été marquée par la validation du protocole de gestion coordonnée des vannages du Loir ainsi que la finalisation de l'étude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau. Il est à noter qu'ont été valorisés, dans le cadre de cette dernière réflexion, les éléments de connaissance sur les impacts du changement climatique issus de l'action mutualisée menée par l'Etablissement au profit des SAGE dont il assure le portage.

En matière d'animation, un appui technique a été apporté aux maîtres d'ouvrages locaux dans le cadre des réflexions GEMAPI et des inventaires « zones humides ».

On signalera également l'engagement de 18 actions en 2017 inscrites au contrat régional de bassin versant Loir dont l'Etablissement assure la coordination.

Concernant les actions de communication, il peut être cité l'élaboration d'une exposition itinérante sur le SAGE Loir et les enjeux de l'eau et l'organisation de deux rencontres du SAGE sur la thématique de la gestion et de la restauration des cours d'eau et des milieux humides.

Programme d'actions 2018

Dans le prolongement de l'étude « gestion quantitative », il est proposé de mobiliser un stagiaire (6 mois) afin de consolider l'inventaire des plans d'eau et de mieux appréhender leurs impacts potentiels sur la ressource en eau.

Concernant le volet inondation, une étude de hiérarchisation des zones d'expansion des crues sera lancée conformément à la disposition IN.8 du SAGE Loir. Le plan de sensibilisation visant à améliorer la conscience du risque et la résilience du territoire, prévu en 2017 mais non réalisé faute de plan de financement validé, sera reporté en 2018.

En matière de communication, au-delà de la diffusion du tableau de bord du SAGE, il est également prévu de communiquer sur la thématique des plans d'eau et celle des zones humides.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2018 s'élève à 198 740 €, répartis de la façon suivante :

- Animation = 73 740 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 5 000 € ;
- Etudes : 120 000 €
 - ✓ Caractérisation et hiérarchisation des zones d'expansion des crues (90 000 €) ;
 - ✓ Sensibilisation sur la conscience du risque et la résilience du territoire (30 000€ - action 2017 reportée).

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

VI SAGE Cher amont

Etat d'avancement

Pour cette seconde année de mise en œuvre du SAGE, l'accent a été mis sur l'accompagnement des actions et réflexions engagées localement.

C'est dans ce contexte qu'un document présentant synthétiquement les caractéristiques physiques et les enjeux sur chaque sous-bassin versant a été rédigé et transmis aux acteurs du territoire et notamment aux EPCI à fiscalité propre.

A noter également, en accord avec le Département de l'Allier, l'Agence de l'eau et les services de l'Etat, l'engagement d'une démarche de préfiguration d'un contrat territorial sur le bassin du Cher dans ce département, avec le recrutement par l'Etablissement d'une chargée de mission sur une durée d'un an.

Enfin, la rédaction de l'état des lieux – diagnostic relatif au projet de contrat territorial de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau a été lancée en collaboration avec le SAGE Yèvre-Auron et la Chambre d'agriculture du Cher.

Concernant les actions de communication, le site internet spécifique a été maintenu à jour, 3 lettres numériques ont été adressées à plus de 480 destinataires et un guide de lecture simplifiée a été conçu et diffusé afin d'améliorer la compréhension des enjeux et des objectifs du SAGE.

Programme d'actions 2018

L'année 2018 va constituer la 3^e année de mise en œuvre du SAGE. Au cours de celle-ci, un renouvellement complet de CLE va être effectué avec la nécessité de porter une attention particulière à la sensibilisation des nouveaux membres.

Par ailleurs, l'enjeu prioritaire va être celui de la déclinaison opérationnelle du SAGE au travers de 3 ou 4 contrats territoriaux en cours d'émergence. Ainsi, un temps important va être consacré à la définition du contenu de ces programmations et tout particulièrement sur la moitié d'entre-elles où l'Etablissement intervient dans le portage des procédures.

Concernant les actions de communication/sensibilisation, celles-ci consisteront en la mise à jour du site internet, l'élaboration d'une lettre numérique trimestrielle, la mise en place du tableau de bord 2017 ainsi que la diffusion de documents synthétisant l'état qualitatif et quantitatif des ressources sur le bassin du Cher

Le montant prévisionnel du programme d'actions 2018 s'élève à 77 318 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 75 618 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 1 700 €.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

VII SAGE Allier aval

État d'avancement

Au cours de cette 2^e année de mise en œuvre, la CLE a souhaité arrêter l'analyse des dossiers administratifs soumis à son avis afin de se concentrer sur les études prioritaires identifiées dans le SAGE. Ainsi, a été engagée la rédaction des cahiers des charges portant sur l'inventaire des zones humides, l'élaboration d'un schéma de gestion de l'espace de mobilité de l'Allier, le dimensionnement de travaux sur 2 gravières du Val d'Allier et l'étude Hydrologie, Milieu, Usages, Climats (HMUC). Il est rappelé que cette dernière étude est initiée en collaboration avec la CLE du SAGE du Haut-Allier et qu'un chargé de mission a été recruté pour apporter, pour partie de son temps de travail, un appui mutualisé sur cette action.

Un projet de recherche sur le transit et le continuum sédimentaire a également été initié avec la DREAL coordinatrice du bassin Loire-Bretagne.

A noter également, comme présenté dans le cadre du SAGE Sioule, le suivi et l'appui apportés pour finaliser les éléments administratifs et financier liés au projet de recherche de caractérisation des ressources en eau de la Chaîne des Puys porté par l'Université Clermont Auvergne.

Enfin, afin de suivre la mise en œuvre du SAGE, les 15 procédures de contrats territoriaux ont été suivies au travers notamment des participations aux comités de pilotage.

Concernant les actions de communication, on notera l'hébergement du site internet et la transmission d'informations auprès des membres de la CLE.

Programme d'actions 2018

L'année 2018 sera consacrée au lancement des études prioritaires citées ci-dessus auxquelles s'ajoute une réflexion spécifique sur les captages d'eau potable situés dans l'espace de mobilité de l'Allier.

Concernant les 2 projets de recherche sur le transit sédimentaire et les ressources en eau de la Chaîne des Puys, il sera aussi important de préserver la dynamique initiée fin 2017.

Côté communication, il est uniquement envisagé des dépenses liées à l'hébergement du site internet dédié à la procédure et de transmettre les informations aux acteurs du territoire sur l'avancement des études.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2018 s'élève à 445 389 €, répartis de la façon suivante :

- Animation = 95 039 € correspondant aux frais de fonctionnement et aux dépenses de personnels, dont le versement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise à disposition d'un agent administratif à temps partiel (0,60 ETP) ;
- Communication = 350 € ;
- Etudes = 350 000 €, montant permettant le lancement des 5 études prioritaires:
 - Inventaire des zones humides ;
 - Elaboration du schéma de gestion de l'espace de mobilité de l'Allier ;
 - Dimensionnement des travaux sur 2 gravières du Val d'Allier ;
 - Etude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) ;
 - Etude spécifique sur les captages prioritaires présents dans l'espace de mobilité de l'Allier.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

VIII SAGE Cher aval

Etat d'avancement

L'année 2017 a été consacrée à la finalisation de la consultation des assemblées, à l'enquête publique, et à la modification du projet de SAGE pour intégrer les différentes remarques issues de ces deux phases.

En parallèle, deux réflexions complémentaires visant à définir des actions opérationnelles sur l'axe Cher se sont poursuivies :

- l'étude géomorphologique du Cher dans sa traversée tourangelle,
- l'étude de définition des différents scénarios techniques de restauration de la continuité écologique de Saint-Aignan à la confluence avec la Loire (cf. point 12 de la présente note).

Programme d'actions 2018

Début 2018 verra la signature de l'arrêté préfectoral marquant le passage de cette procédure en phase de mise en œuvre.

Cette première année de mise en œuvre sera principalement consacrée à :

- l'engagement d'une démarche visant à étudier les modalités d'un transfert de propriété du DPF du Cher, en partenariat avec le SAGE Cher amont,
- la réalisation d'une étude de type HMUC, visant l'amélioration des connaissances sur l'hydrologie et l'hydrogéologie du bassin versant du Fouzon,
- la rédaction d'un CCTP-type d'inventaire de terrain des zones humides à destination des collectivités territoriales,
- la rédaction d'un plan de communication.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2018 s'élève à 129 350 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 75 350 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 4 000 € pour l'hébergement du site Internet, la charte graphique, une lettre du SAGE et une plaquette ;

- Etudes = 50 000 € liés aux dépenses prévues dans le cadre de l'étude hydrologique/hydrogéologique (type HMUC) et 4 000 € pour la finalisation de la phase d'élaboration du SAGE (crédits réinscrits n'ayant pu être engagés en 2017).

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

IX SAGE Haut-Allier

Etat d'avancement

Durant cette 1ère année de mise en œuvre, l'accent a été mis sur l'organisation des démarches opérationnelles sur le territoire du SAGE. Les 2 contrats territoriaux présents dans le périmètre du Haut-Allier arrivaient à échéance fin 2016 et fin 2017. Dans ce cadre, la CLE, en accord avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne et les acteurs du territoire, a proposé la mise en place d'un contrat territorial global à l'échelle du SAGE. Un dossier de présélection a été déposé en ce sens à l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour pouvoir engager une démarche de préfiguration d'un contrat territorial sur l'ensemble du périmètre du SAGE. Un chargé de mission a été recruté par l'Etablissement pour effectuer cette mission sur une durée d'un an.

L'inventaire des zones humides supérieures à 1 ha a été lancé, et la rédaction du CCTP pour l'étude HMUC a été co-rédigé en partenariat avec le SAGE Allier Aval (étude prioritaire reprogrammée et mutualisée en 2018).

L'année 2017, a également été marquée par l'installation de la commission inter-SAGE Haut-Allier/Loire amont et les premières réflexions autour de la masse d'eau souterraine du Devès ont été menées. Deux réunions de la Commission inter-SAGE ont eu lieu et un stagiaire a collecté et analysé les données sur le territoire. La réalisation d'un film de sensibilisation sur la masse d'eau souterraine, ses usages et sa vulnérabilité vient d'être lancée.

Concernant les actions de communication, les documents finaux du SAGE ont été diffusés sous format papier à l'ensemble des mairies, EPCI, et autres organismes ayant participé à son élaboration. Le site internet du SAGE du Haut-Allier a évolué et possède désormais la même architecture que les sites internet des SAGE portés par l'Etablissement. 3 lettres numériques ont été adressées à plus de 300 destinataires et un guide de lecture simplifiée est en cours de rédaction pour faciliter l'appropriation des enjeux et des objectifs du SAGE.

Programme d'actions 2018

Le 1er semestre sera consacré à la concertation et au lancement du marché pour l'étude HMUC. Cette étude ainsi que l'étude d'inventaire des zones humides seront suivies toute l'année.

Concernant la masse d'eau souterraine du Devès, plusieurs points de captages destinés à l'alimentation en eau potable seront sélectionnés (les critères de choix seront établis en amont) et leurs aires d'alimentation seront définies, puis une analyse multi-usages viendra compléter le diagnostic.

En parallèle, un accompagnement de l'animateur du futur contrat territorial Haut-Allier sera réalisé pour la réalisation du diagnostic et la rédaction des fiches actions de cette programmation

En matière de communication, la mise à jour du site internet et la réalisation des newsletters seront poursuivies. Il est également prévu de communiquer sur la thématique des zones humides et de réaliser un guide d'application de la règle n°1 du SAGE. Le film de sensibilisation sur la nappe du Devès sera finalisé et diffusé.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2018 s'élève à 216 694€, répartis de la façon suivante :

- Animation = 122 044 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 5 650 € (guide d'application de la règle n°1 du SAGE, site internet, plaquette de communication sur les zones humides...);
- Etudes : 89 000 € pour l'étude HMUC (64 000 €) et pour démarrer les actions sur la masse d'eau souterraine du Devès (25 000 €). A noter que 25 000 € sont également prévus dans le cadre du SAGE Loire amont sur cette étude mutualisée.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

X SAGE Loire amont

Etat d'avancement

Débutée en novembre 2015, la phase de consultation sur le projet de SAGE Loire amont s'est terminée avec la réalisation de l'enquête publique du 22 mai au 23 juin 2017. Après l'intégration des observations, la nouvelle version du projet de SAGE a été adoptée en CLE début septembre 2017 puis transmise à l'autorité administrative pour signature de l'arrêté inter-préfectoral d'approbation.

En parallèle, un important travail a été conduit avec le SAGE voisin du Haut-Allier sur la masse d'eau souterraine commune du Devès. Ainsi, 2 réunions de la commission inter-SAGE ont été organisées et un stagiaire a collecté et analysé les données sur ce territoire. La réalisation d'un film de sensibilisation sur la masse d'eau souterraine, ses usages et sa vulnérabilité vient d'être lancée.

Par ailleurs, les contrats territoriaux (Borne, Ance du Nord amont, haut bassin de la Loire) ont fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement.

Programme d'actions 2018

Après un travail de priorisation, le 1^{er} semestre devrait être consacré à la mise en œuvre des premières actions du SAGE, avec notamment l'inventaire des zones humides sur l'aval du Puy-en-Velay et de nombreuses actions de communication, notamment auprès des acteurs directement concernés par l'application du SAGE (réalisation d'un guide de lecture du SAGE).

Le premier semestre permettra également de préparer la stratégie sur la masse d'eau souterraine du Devès, qui devrait comprendre une détermination d'aires d'alimentation de captages pour certains points de prélèvement restant à définir, complétée par une analyse multi-usages.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2018 s'élève à 203 461 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 85 461 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 13 000 € Ce montant sera consacré aux actions suivantes : outil de communication sur la zone de mobilité de la Suisse, sensibilisation au franchissement des cours d'eau pour l'exploitation agricole et forestière, film de démonstration et de valorisation des bonnes pratiques, survol en drone de la Loire, site internet du SAGE, guide de lecture du SAGE ;
- Etude = 105 000 € pour la poursuite de l'inventaire participatif des zones humides (80 000 €) sur les secteurs qui en sont dépourvus et le lancement des actions sur la nappe du Devès (25 000 € étant précisé que 25 000 € sont également inscrits sur le SAGE Haut-Allier).

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

XI Stages

En 2018, comme indiqué ci-dessus dans les parties relatives aux SAGE Loir et Sioule, 2 stages sont proposés :

- SAGE Loir : consolidation de l'inventaire des plans d'eau dans le but de mieux appréhender leurs impacts potentiels sur la ressource en eau ;
- SAGE Sioule : poursuite de la phase d'inventaire de terrain des zones humides sur la partie du bassin comprise dans le département de l'Allier.

Il est à noter que les dépenses de gratification de ces stagiaires (546 €/mois/stagiaire) sont inscrites au budget de l'Etablissement et feront l'objet de recherche de subvention notamment auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

XII Contrat territorial Val de Cher

Etat d'avancement

Il est rappelé que le présent contrat territorial est uniquement consacré à la thématique de la restauration de la continuité sur l'axe Cher entre Noyers/Cher et sa confluence avec la Loire.

L'année 2017 a été consacrée aux discussions avec les financeurs du contrat territorial pour établir les différents plans de financement possibles et ce, en vue d'entamer les discussions avec les maitres d'ouvrages potentiels. Ces éléments ont été en partie présentés lors du comité de pilotage du 7 novembre. Des rencontres avec les acteurs locaux, pour aborder plus en détail ce sujet, sont prévues fin 2017 / début 2018.

En parallèle l'Etablissement a travaillé à l'élaboration des projets d'aménagement au droit des ouvrages de Civray, Bray, Talufiau, Maselles, Vineuil, Larçay et Roujoux. Pour ces deux derniers, un partenariat technique a été mis en place entre l'Etablissement, le pôle d'éco-hydraulique de l'Agence Française pour la Biodiversité et une école d'hydraulique basée à Toulouse. Ce travail a permis la mise en place d'un scénario adapté à la particularité de ces barrages à aiguilles.

La seconde année du suivi des poissons grands migrateurs a permis d'approfondir les connaissances sur la répartition de ces espèces à l'échelle de l'axe et sur l'effet rétention des barrages. Certaines hypothèses restent toutefois à consolider. L'Etablissement est intervenu pour présenter cette démarche dans une vidéo réalisée par l'Agence de l'eau sur le suivi des migrateurs sur l'axe Cher.

Programme d'actions 2018

L'année 2018 sera consacrée à :

- la finalisation du projet de contrat et à son dépôt auprès de l'Agence de l'eau ;
- la réalisation des projets au droit des barrages de Savonnières, Grand Moulin et St Aignan ;
- l'appui technique aux maitres d'ouvrages pour la mise en œuvre des actions opérationnelles ;
- la réalisation de la troisième année du suivi des poissons grands migrateurs sur le Cher aval.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2018 s'élève à 89 675 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 27 175 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 2 500 € ;
- Etude : 60 000 €, montant correspondant au suivi des espèces piscicoles migratrices sur l'axe Cher.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

XIII Contrat territorial val d'Allier alluvial

Etat d'avancement

Cette 2^e année de mise en œuvre a été consacrée à la poursuite d'actions (23/26) inscrites dans la programmation signée en juillet 2015. La mission a consisté entre autres à apporter un appui administratif et technique aux porteurs de projets notamment pour le suivi des opérations et des dossiers de demande de subvention. En collaboration avec les partenaires du contrat, un important travail de préparation d'un avenant, visant à intégrer de nouvelles actions, a été mené.

Concernant les actions de communication, sont à noter la parution du 3^e numéro de la lettre du contrat ainsi que la création d'un motion design présentant la rivière Allier, ses enjeux, et les moyens mis en œuvre par le contrat et les acteurs locaux pour y répondre.

Programme d'actions 2018

En 2018, les actions liées à la coordination et l'animation du contrat seront poursuivies avec notamment la poursuite de la rédaction de l'avenant au contrat et la réalisation d'un bilan à mi-parcours.

Il est également prévu de lancer l'étude sur les zones d'expansion des crues (ZEC) avec une maîtrise d'ouvrage par l'Etablissement (fiche action du contrat portant le code A2).

Sur le plan de la communication, 2 nouveaux numéros de la lettre d'information sont prévus ainsi que 2 journées d'information et d'échanges et la mise à jour du site internet.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2018 s'élève à 153 242 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 64 392 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 8 850 € ;
- Etude = 80 000 € pour l'étude sur les zones d'expansion de crues.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.